
Don par les citoyens Armand, Chaignemonde et Dumas des arrérages qui leur sont dus, lors de la séance du 28 frimaire an II (18 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don par les citoyens Armand, Chaignemonde et Dumas des arrérages qui leur sont dus, lors de la séance du 28 frimaire an II (18 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 611;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38920_t1_0611_0000_13;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre des commissaires des communes de Nemours, Moret, Château-Landon et autres du district de Nemours (1).

« Citoyens représentants,

« Au nom des communes de Nemours, Moret, Château-Landon, et autres du district de Nemours; commissaires, nommés par ces diverses autorités constituées, nous venons vous faire hommage de l'argenterie de nos églises. Grâce à la saine raison, nous n'avons plus de confiance aux reliques superstitieuses de ces ci-devant saints; leur règne est passé, puissent-ils, hélas! par leur valeur réelle, convertie en monnaie républicaine, réparer en partie les maux incalculables que des prêtres fanatiques, mensongers et superstitieux ont occasionnés en leurs noms dans les siècles d'ignorance.

« Cette soi-disant Vierge que nous vous présentons, citoyens législateurs, est un échantillon des saintes de toutes espèces dont nous vous demandons l'épuration au creuset national, ainsi que des autres colifichets en tout genre de notre présent apport, montant avec nos précédents envois à 1.882 marcs, 4 onces, 1 gros et demi, et qu'ainsi purifiés ils viennent enfin à la défense de l'unité et de l'indivisibilité de la République pour le maintien de laquelle nous demandons de continuer vos glorieux travaux. Quant à nous, nous vous jurons que nous sommes prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang et à venir au secours de nos frères d'armes pour lesquels la Société populaire de Nemours a déjà reçu : 247 chemises, 57 paires de bas, 24 paires de souliers, 4 paires de guêtres, 917 livres en argent et assignats, et plusieurs bijoux en or et argent, qu'elle va remettre à l'Administration du district.

« Vive la République! vive la Convention! vive la Montagne!

« MOULTAT; SAULNIER; DILON. »

Un citoyen de l'Unité envoie un sac de plomb, pour servir contre les tyrans, et consolider la liberté.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de ce citoyen (3).

« Citoyen Président,

« Voici un sac de plomb qu'un citoyen de l'Unité t'envoie pour servir contre les tyrans et consolider notre sainte liberté.

« Salut et fraternité.

Le citoyen MISERY.

« Ce sextidi frimaire, l'an II de la République. »

La Société populaire de Déols, district l'Indreville félicite la Convention nationale sur ses importants travaux, l'invite à ne pas les quitter que

la République ne soit bien affermie, et demande qu'une loi sage nous débarrasse à jamais des prêtres, et que les finances de l'Etat cessent de passer en leurs mains.

Mention honorable, insertion « au Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Déols (2).

La Société populaire de Déols, district d'Indreville, département de l'Indre, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Un grand acte de justice vient d'être exercé contre les traîtres qui, au milieu de vous, conspiraient l'anéantissement de notre liberté. Les obstacles qu'ils ont trop longtemps apportés à l'achèvement de notre sublime constitution, loin de ralentir votre zèle, vous ont fait redoubler d'efforts et vous avez terminé votre chef-d'œuvre. Grâce vous en soient rendues.

« Les lois vraiment révolutionnaires que vous nous donnez ont achevé de déconcerter les amis de Pitt et de Cobourg, et les lois bien-faisantes des 11 et 19 septembre ont anéanti les égoïstes qui s'engraissaient cruellement de la substance des sans-culottes. Mais une autre mesure est à prendre; l'hydre du fanatisme n'est pas écrasée. Frappez-la donc avec cette énergie qui caractérise les représentants d'un peuple libre; qu'une loi sage dont nous sentons la nécessité nous débarrasse à jamais des prêtres et des préjugés qu'ils sont intéressés à éterniser et que les finances de l'Etat cessent de passer en des mains qui ne négligent rien pour reprendre sur nous l'empire que la sottise de nos aïeux leur avait laissé usurper. Du haut de la sainte Montagne que vous occupez, dictez à l'univers des lois républicaines; foudroyez les traîtres, abattez les trônes; continuez à nous donner des lois qui fassent la terreur des aristocrates, et ne quittez vos importants travaux que lorsque vous aurez affermi la république que vous avez établie. »

(Suivent 21 signatures.)

« Les citoyens Armand, Chaignemond et Dumas, de Montagne-Charente, font don à la patrie des arrérages qui leur sont dus par la nation.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », et renvoi au comité des finances (3).

COMPTE RENDU du Bulletin de la Convention (4).

Les citoyens Arnauld Dumas et Arnauld Chaignemond écrivent qu'ils vont présenter deux titres de créance, l'un de 116 livres, l'autre de 42 livres de rente, pour être inscrits sur le Grand-Livre. Ils donnent à la patrie tous les arrérages qui leur sont dus.

Mention honorable.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 192.

(2) Archives nationales, carton C 286, dossier 842.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 293.

(4) Supplément au Bulletin de la Convention du 29 frimaire an II (jeudi 19 décembre 1793).

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 817.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 292.

(3) Archives nationales, carton C 284, dossier 817.